



## ➤ Le métier

La formation, en lien avec l'exercice du métier d'animateur EEDD, s'appuie sur :

- la **conduite de projet** en cohérence avec les valeurs de l'EEDD ;
- la **conduite d'actions d'animation pluridisciplinaire** dans le domaine de l'EEDD ;
- l'organisation et assurance de la **sécurité du public** en fonction de l'animation ;
- la **communication** à l'intérieur de la structure qui l'emploie ;
- la participation **au fonctionnement et à la gestion de sa structure**.

➔ Pour les débouchés, équivalences et passerelles suivez le lien suivant :

<http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/le-bpjejs/>

## ➤ Où exerce-t-il ?

L'animateur BP JEPS EEDD peut exercer au sein :

- **Des municipalités** (services enfance, jeunesse, culture, etc.) et des établissements à caractère intercommunal, pour mener des programmes de développement culturel et éducatif dans les classes et dans les loisirs des jeunes (ex : animation des Contrats de villes, des CEL (cf. instruction JS n° 00156) dans de grandes villes régionales ;
- **Des établissements publics** en charge de la gestion d'un espace naturel ou d'un service « environnement », les établissements de gestion des déchets, les services municipaux en charge du développement durable, de l'eau potable, de l'habitat, de l'alimentation ;
- **Des centres de classes de découverte** qui doivent répondre à des demandes de plus en plus exigeantes en proposant de réels contenus de découvertes valorisant les ressources locales ;
- **Des villages de vacances** où la demande des clients évolue ;
- **Des associations culturelles**, de jeunesse spécialisées ou non, les bases de loisirs à la recherche d'activités novatrices, les comités d'établissements qui veulent s'ouvrir vers de nouveaux supports d'animation valorisants, les centres de loisirs qui souhaitent développer des activités nouvelles, les associations d'Education Populaire développant l'EEDD (centre de classes environnement, PEP, MJC, CSC, etc.) ;
- **Des divers organismes de tourisme** (voyagistes, organismes mutualistes, associations de retraités, etc.) qui souhaitent élargir la gamme de leurs produits d'animations en s'ouvrant vers le « tourisme responsable ».

## ➤ Conditions d'accès à la formation

- . Être **âgé de plus de 18 ans** ;
- . Avoir un projet professionnel construit dans le secteur de l'animation ;
- . Être en situation d'alternance **au sein de structures dans le champ de l'environnement**, à l'entrée en formation :
  - de façon salariée via un CDI, CDD, Contrat d'apprentissage, contrat PEC... ;
  - soit de façon non-salariée via un CIF ou un statut de stagiaire de la formation professionnelle...
- . Être titulaire du **PSC1** et soutenir un dossier retraçant leur expérience en matière d'animation (sauf cas particuliers de diplômes permettant des équivalences) et explicitant leurs motivations.

## ➤ **Epreuves de sélection :**

- Une **épreuve écrite**, sur un sujet en lien avec l'animation et le développement durable permettant d'évaluer les connaissances en animation et la capacité à organiser ses idées à l'écrit et à argumenter (durée : 2 heures) ;
- Un **entretien professionnel** destiné à repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, l'expérience en animation, le financement prévu et la situation d'alternance (durée : 30 minutes).

## ➤ **Contenu de la formation**

Les contenus des **4 Unités Capitalisables** sont réparties en **4 modules** et sont dispensés sur 651 heures en organisme de formation et minimum 974 heures en structure d'alternance.

UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC 2 : mettre en place un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC 3 : conduire une action d'animation dans le champ de l'EEDD.

UC 4 : mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en place des animations dans le champ de « l'éducation à l'environnement vers un développement durable ».

➔ Pour voir la présentation de la formation par d'anciens stagiaires, suivez le lien suivant : [https://drive.google.com/drive/folders/1JRcvSYzSiUvvlDraql\\_aT5TmPXZBOlajy?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1JRcvSYzSiUvvlDraql_aT5TmPXZBOlajy?usp=sharing)

## ➤ **Coût**

Devis établi en fonction des profils, nous consulter.

## ➤ **Certification**

La validation des 4 Unités Capitalisables se fait au cours de la formation sous forme de :

- réalisation de dossiers ;
- soutenances ;
- évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain.

Pour chaque épreuve, les membres des commissions transmettent des documents d'évaluation au jury régional BPJEPS EEDD afin que celui-ci puisse statuer.

Taux de réussite et d'insertion dans l'emploi pour la session 2019-2021 :

- 92% des stagiaires présentés sont titulaires du diplôme ;
- 10 mois après la fin de formation, 60% des stagiaires sont en CDI ou CDD > 9 mois.

### **Contact au CPA Lathus**

Claudie Girault  
Secrétariat du service formation  
05.49.91.87.14  
[formation@cpa-lathus.asso.fr](mailto:formation@cpa-lathus.asso.fr)

Olivier Picard, « référent handicap » :  
[o.picard@cpa-lathus.asso.fr](mailto:o.picard@cpa-lathus.asso.fr)



### **À savoir**

Code RNCP : 2011  
Siret : 331 320 507 000 14  
Code du diplôme : 44633519  
N° de déclaration organisme de formation :  
54 86 00 202 86

